

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COURCOURY
Séance du 11 Octobre 2021**

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de Convocation : 08 octobre 2021

L'An deux mille vingt et un, le onze octobre, à 20h30, les membres du Conseil Municipal de Courcoury, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10 L.2121-11 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Lucie AUTANT, Françoise BARBAUD, Kim BARON-BRUMAUD, Éric BIGOT, Alain BOISSINOT, Jackie DEGUIL, Astrid JOLIBOIS, Liliane GILLARD, Jean-Yves NEAU, Sylvie DANTEC, Geneviève VILPASTEUR, Christian ROBERT,

Etaient absents excusés : Jean-Michel MELLIER a donné pouvoir à Christian ROBERT, Jimmy VOISIN a donné pouvoir à Éric BIGOT

Etaient absents sans pouvoir : Cécilia DECLETY

Jean Yves NEAU est nommé secrétaire de séance

La séance est ouverte à 20h30

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 28 juin 2021. Aucune remarque n'est faite, le compte rendu est approuvé

Objet : Création d'un Conseil Municipal des Jeunes

M. le Maire propose la création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) à compter de la rentrée scolaire 2021. Le CMJ est une instance municipale visant à favoriser la participation

citoyenne et l'apprentissage de la démocratie. Cette instance sera composée de 15 jeunes (maximum) âgés de 9 à 11 ans pour un mandat limité, ceux-ci pourront proposer des idées nouvelles en tenant compte des attentes collectives. Un règlement pour le fonctionnement du CMJ sera élaboré avec les jeunes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité, la création d'un Conseil Municipal des Jeunes.

Pour, à l'unanimité

Objet : Installation d'un Conseil Municipal des Jeunes

M. le Maire propose l'installation d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) à compter de la rentrée scolaire 2021.

Cette instance est composée de 10 jeunes pour un mandat limité, ceux-ci pourront proposer des idées nouvelles en tenant compte des attentes collectives.

Un règlement pour le fonctionnement du CMJ sera élaboré avec les jeunes.

- BENAIN Noam
- BENAIN Solal
- CANTAIS Ylan
- CHOLET Lucas
- GUERIN Victoire
- QUILLET Rozen
- MOREL Clothilde
- PIPIEUL Paul
- ROBICHON André
- VOISIN Marius

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité, l'installation d'un Conseil Municipal des Jeunes.

Pour, à l'unanimité

Objet : Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021 – 2023 de l'agglomération de Saintes

RAPPORT

L'Etat a invité la communauté d'agglomération de Saintes à mettre en place un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) pour la période 2021 -2026 avec deux grands objectifs : renforcer l'attractivité de son territoire et l'accompagner dans sa transition écologique et énergétique.

Au travers de ce dispositif contractuel, l'Etat entend :

- Accompagner la mise en œuvre du projet de territoire de l'agglomération de Saintes ;
- Simplifier son mode d'intervention en signant un contrat unique se substituant progressivement aux dispositifs contractuels de droit commun ou thématiques en cours (contrat de ville, contrat « action Cœur de ville....).

Dans ce cadre, un projet de CRTE a été établi conjointement par l'Etat, la CDA de Saintes et les communes du territoire. Il est précisé que le CRTE n'est pas un document figé et qu'il évoluera dans le temps, le programme d'actions pouvant être complété. Chaque année une convention financière sera passée avec l'Etat précisant les engagements de l'Etat et des collectivités.

Il est proposé au conseil municipal de COURCOURY d'approuver le projet de CRTE ci-annexé visant à :

- Être une agglomération attractive et innovante,
- Être une agglomération proche de ses habitants,
- Être une agglomération durable, appréciant et valorisant le cadre de vie, la diversité de ses patrimoines historique, architectural, naturel et gastronomique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 portant création d'une Agence Nationale de la cohésion des territoires instituant des « contrats de cohésion territoriale »,

Vu la circulaire n° 6231/SG du 20 novembre 2020 signé par le Premier Ministre relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique pour la période 2020-2026, première concrétisation des « contrats de cohésion territoriale »,

Vu le courrier de M. le Préfet de la Charente-Maritime en date du 1^{er} février 2021 actant la volonté de la Communauté d'Agglomération de Saintes de s'engager dans la préparation d'un Contrat de Relance Ecologique à l'échelle de son territoire,

Il est proposé au conseil municipal de COURCOURY :

- D'approuver le Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026 pour le territoire de l'agglomération de Saintes ci-annexé.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à approuver et à signer tous documents afférents la président délibération ainsi que les modifications aux fiches actions / projets et maquettes financières ou avenants éventuels à ce contrat après avis du comité de pilotage constitué dans le cadre du CRTE à l'exception des modifications de l'article 4 relatif aux orientations stratégiques définies dans le contrat.

Pour, à l'unanimité

Monsieur Éric BIGOT a engagé des frais pour offrir un goûter de bienvenue au Conseil Municipal des Jeunes avec ses deniers personnels. Le Maire soumet aux membres du Conseil, le remboursement des frais pour une valeur de 44€

Monsieur BIGOT ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à procéder au remboursement de ces frais.

Pour, 13
Abstention, 1

Objet : Projet Géothermie – Plan de financement définitif

Monsieur le Maire souhaite présenter un état d'avancement du projet de recourir à la géothermie sur nappe pour chauffer les bâtiments communaux suivants : la maison de la Seugne, la mairie, la salle des fêtes, la salle associative, le restaurant et son logement.

Concernant la partie « Ressource », le foreur retenu Aquifor a commencé les travaux de forage mardi 28 septembre dernier. Le bureau d'études Antea accompagne la municipalité pour le suivi de ces travaux. A l'issue de la première semaine de chantier, la cible a été atteinte, à savoir l'aquifère du Cénomaniens. Toutefois, le débit à la foration est relevé plus faible que les besoins. Il a été décidé de procéder à l'acidification pour essayer d'améliorer le débit. A l'issue de la seconde semaine et de l'acidification, les résultats sont négatifs : le débit est insuffisant pour couvrir les besoins des sites. Après analyse théorique de Antea, il semble opportun de poursuivre la foration jusqu'à 80 mètres de profondeur environ pour capter l'aquifère du turonien. Celui-ci présenterait des potentialités plus intéressantes. Compte tenu que l'entreprise de forage est sur place, **je vous propose de poursuivre les travaux de reconnaissance en allant forer jusqu'au turonien.**

L'entreprise Aquifor présente de ce fait un devis avec les travaux supplémentaires correspondants. **Celui-ci s'élève dorénavant pour la tranche ferme (forage de reconnaissance) à 37 695,31 €HT.**

Concernant la mission d'accompagnement de Antea, celle-ci a évolué parallèlement. La présence du périmètre rapproché de la prise d'eau de Coulonges a imposé l'établissement d'une attestation provisoire, la participation à des réunions, notamment avec la Sous-Préfecture, des échanges avec l'Hydrogéologue Agréé en charge du dossier et l'établissement d'une version finale de l'attestation de compatibilité. Pour ces raisons, **un avenant de 1200 €HT est proposé par Antea.**

Concernant la partie « Equipements de Surface », le maître d'œuvre Synergie a présenté son avant-projet définitif :

- le montant des travaux de base est évalué à 390 000 €HT.
- la mise en place d'un système d'émission de chaud et de froid par DRV à la maison de la Seugne est présentée en option 1. Je vous propose de ne pas retenir cette option.
- la suppression du géocooling pour assurer le rafraîchissement de la maison de la Seugne est présentée en option 2. Je vous propose de retenir cette option.
- l'installation d'une gestion technique centralisée est présentée en option 3. Je vous propose de retenir cette option.
- **Le montant des travaux comprenant les options retenues est de 380 000 €HT.**

Les honoraires du maître d'œuvre Synergie sont déterminés sur le coût des travaux. Celui-ci ayant augmenté, Synergie présente un avenant à son marché de base. **Le nouveau montant de la maîtrise d'œuvre est de 31 160 €HT.**

Pour ces travaux, des prestataires intellectuels supplémentaires ont été consultés pour assurer les missions de contrôle technique, de coordination SPS (sécurité et protection de la santé) et de diagnostic amiante avant travaux.

Suite à ces consultations, je vous propose de retenir DEKRA pour la réalisation de ces 3 missions à savoir :

- le contrôle technique pour 3 640 €HT

- la coordination SPS pour 2 280 €HT

- le diagnostic amiante avant travaux pour 1 110 €HT.

Ce projet est éligible à l'aide de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local DSIL "rénovation énergétique des bâtiments communaux" mise en place dans le cadre du Plan de Relance.

Pour compléter la demande de subvention de la DSIL, il convient d'ajuster le plan de financement de l'opération avec les nouveaux montants.

Nouveaux montants de l'opération :

Forage de rejet - TC1 - AQUITAINE FORAGES	32 258,39
Maîtrise d'œuvre thermique - Base - SYNERGIE (8,2%)	31 160,00
Prestations Intellectuelles CT, SPS, DAAT - DEKRA	7 030,00
Travaux - AVP Synergie (avec les options 2 et 3)	380 000,00
Total Investissements TRAVAUX	450 448,39

Nouveau plan de financement de l'opération :

DSIL - ETAT - 60%	270 269,03
Fonds Energie - CD17 - 20%	90 089,68
Total Subventions TRAVAUX	360 358,71
Autofinancement Commune - 20%	90 089,68

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer tous les documents relatifs au projet.

Pour à l'unanimité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer tous les documents relatifs au projet.

Pour à l'unanimité

Objet : Clôture de la régie d'avances

VU le décret 2021-1246 du 7 novembre 2021 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs à la création des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

VU la délibération du 28 septembre 2020 autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer les régies comptables,

VU l'avis conforme du comptable assignataire,

CONSIDERANT que cette régie n'a plus d'intérêts étant donné la faible activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la suppression de la régie d'avances à compter du premier novembre 2021

DECIDE l'abrogation de la nomination du régisseur,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour à l'unanimité

VU le décret 2021-1246 du 7 novembre 2021 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs à la création des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

VU la délibération du 28 septembre 2020 autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer les régies comptables,

VU l'avis conforme du comptable assignataire,

CONSIDERANT que cette régie n'a plus d'intérêts étant donné la faible activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la suppression de la régie d'avances à compter du premier novembre 2021

DECIDE l'abrogation de la nomination du régisseur,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour à l'unanimité

Questions diverses

- Semaine Bleue : Très bons retours des anciens sur cette semaine d'activités, notamment la rencontre avec les élèves de l'école qui s'est très bien déroulée. Le Maire remercie les élus qui se sont investis dans la préparation de l'événement.
- Octobre Rose : Le Maire remercie Liliane GILLARD pour son implication dans les décorations extérieures devant la Mairie et remercie également les bénévoles de la Bibliothèque.

La séance est levée à 22h30

AUTANT Lucie	BARBAUD Françoise	BARON-BRUMAUD Kim	BIGOT Éric
BOISSINOT Alain	DANTEC Sylvie	DECLETY Cécilia	DEGUIL Jackie
GILLARD Liliane	JOLIBOIS Astrid	MELLIER Jean-Michel	NEAU Jean-Yves
ROBERT Christian	VILPASTEUR Geneviève	VOISIN Jimmy	